



# Quintellia

Formation Professionnelle

## PROGRAMME de FORMATION

---

Les fondamentaux de la  
gestion de l'eau

Votre contact privilégié :

**Teddy MARCHAND**

**06 20 68 26 86**

**teddy.marchand@elithis.fr**

[www.elithis.fr](http://www.elithis.fr)

## OBJECTIFS

- Connaître l'ensemble des sources du droit de l'eau
- Identifier les autorités et organismes compétents en matière de préservation et de gestion de l'eau
- Comprendre les notions scientifiques de base
- Savoir rédiger un dossier « loi sur l'eau »

## PUBLIC

Toute personne ayant besoin de connaître les fondamentaux de la gestion des eaux : Ingénieurs et Techniciens du secteur industriel, Bureaux d'études et de conseil, Notaires, Avocats, Juristes, Agents des collectivités territoriales, Membres de l'administration...

## DUREE

1 jour

## APPROCHE PEDAGOGIQUE

- Animation conjointe de la formation par un binôme Juriste/Ingénieur avec le support d'une vidéo-projection
- Séances de questions/réponses animées par le binôme de formateurs
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateurs

## DOCUMENTATION FOURNIE

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions rendues en la matière

## PROGRAMME

- **Connaître la directive cadre du 23 octobre 2000 et les lois sur l'eau**
  - Réforme de la politique de l'eau
  - Quel est le bilan de la transcription de la directive ?
  - Autres dispositions législatives et réglementaires relatives à l'eau dans le Code de l'environnement
- **Identifier les administrations et organismes compétents**
  - Administrations centrales, régionales et départementales...
- **Différencier les types de ressources en eaux et comprendre les principes scientifiques associés :**
  - Eaux superficielles et notions de base en hydrologie
  - Eaux souterraines et notions de base en hydrogéologie

● **Rédiger un dossier « loi sur l'eau »**

- Quelles sont les pièces constitutives du dossier ?
- Procédure administrative : autorités compétentes, délais...

● **La police des eaux**

- Coordination avec les autres polices de l'environnement : installations classées, déchets...

*Illustration pratique : étude de la jurisprudence*